



**Délibération**  
DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le



ID : 017-211704150-20200917-2020\_72CLET-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

### 2020-72. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

**Président de séance :** Monsieur Bruno DRAPRON

**Etaient présents :** 27

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara.

**Excusés ayant donné pouvoir :** 8

ARNAUD Dominique à VIOLLET Céline, CHANTOURY Laurent à CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe à TORCHUT Véronique, DAVIET Laurent à DELCROIX Charles, EHLINGER François à TOUSSAINT Charlotte, GUENON Delphine à AUDOUIN Caroline, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, PARISI Evelyne à ABELIN-DRAPRON Véronique.

**Secrétaire de séance :** BARON Thierry

**Date de la convocation :** 10 septembre 2020

**Date d'affichage :** 29 SEP. 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-33,

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts,

Vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Vu la délibération n°2020-129 du conseil communautaire en date du 30 juillet 2020 relative à la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité,

Considérant qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les représentants de la Ville de Saintes pour siéger au sein de la CLECT,



Considérant que conformément à la délibération du conseil communautaire n°2020-129, la Ville de Saintes doit désigner trois représentants,

Considérant que sont proposés en tant que représentants de la Ville de Saintes à la CLECT :

- Monsieur CALLAUD Philippe
- Monsieur TERRIEN Joël
- Madame VIOLLET Céline

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la désignation des 3 représentants de la Ville de Saintes pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) suivants :
  - o Monsieur CALLAUD Philippe
  - o Monsieur TERRIEN Joël
  - o Madame VIOLLET Céline

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition

**Pour l'adoption : 35**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.